

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1206

23 mai 2013

SOMMAIRE

Able	57863	Kirepo Sàrl	57881
Allseas Finance S.A.	57862	Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl	57848
Ayla Invest S.A.	57848	M.D. Constructions S.à.r.l.	57882
B&B 96 S.A.	57845	Pennyboat S.A.	57860
Beach S.A.	57845	Pollux Finance AG	57847
Beaufort Investissements S.A.	57844	RBS Asset Backed Investments S.à r.l. ...	57847
BHL Express SA	57858	Roundwood S.à r.l.	57865
Campanella S.à r.l.	57862	Rushold S.A.	57888
Chaudronnier Ecotub S.A.	57877	Salsa Retail Holding Midco S.à r.l.	57846
Chester & Jones S.à.r.l.	57866	Société Industrielle HMM	57851
Cirse S.à r.l.	57867	SRE Cumberland S.à r.l.	57888
Cogesor S.A.	57879	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	57848
ERE IV (N°3) S.à r.l.	57865	Tecuman S.A.	57847
Eridano S.A.	57860	UniCredit International Bank (Luxem- bourg) S.A.	57843
First Target S.A.	57884	Union Investment Financial Services S.A.	57842
Hennig-Invest S.A.	57844	Vector	57845
Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l.	57843	Verdere Sàrl	57844
Hines Luxembourg Holdings S.à r.l.	57843	Vhano-Lux SA	57843
Holding Dumont S.A.	57842	Vogel Investments S.à r.l.	57846
Immo Centre Promotion S.à r.l.	57883	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	57869
Indolux Private Portfolio	57842		
Infi Holding S.A.	57881		
Intelsat Holdings S.A.	57881		
Jos Briers SA	57858		
Kamintechnik S.à r.l.	57842		

Indolux Private Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Indolux Private Portfolio

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013046186/11.

(130056205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Kamintechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 36.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2013046209/11.

(130056334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Holding Dumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.772.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DUMONT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013046158/12.

(130056527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Union Investment Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.551.

Herr Peter Werhan hat mit Wirkung zum 31. März 2013 sein Mandat als stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates der Union Investment Financial Services S.A. niedergelegt.

Der Verwaltungsrat hat gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handeisgesellschaften Herrn Rainer Kobusch vorläufig mit Wirkung zum 1. April 2013 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung am 24. Mai 2013 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates bestellt. Die Berufsadresse von Herrn Kobusch lautet Wiesenhüttenstraße 10, D-60329 Frankfurt am Main.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit ab dem 1. April 2013 wie folgt zusammen:

Ulrich Köhne, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Rainer Kobusch, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates

Nicole Pauquet, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Thilo Balzer, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. April 2013.

Thilo Balzer / Petra Hauer.

Référence de publication: 2013045816/20.

(130055853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Vhano-Lux SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 157.741.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 avril 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date de ce jour

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045826/17.

(130055427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 6 mars 2013, a élu par cooptation, en conformité avec l'article onze des statuts, M. Waleed El-Amir (résident professionnellement à I-20121 Milan, 1 via San Protaso) en qualité d'administrateur en remplacement de M. Philipp Waldstein.

En outre, M. Waleed El-Amir a été nommé vice-président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article onze des statuts, le mandat de M. Waleed El-Amir expirera à la date de l'assemblée générale des actionnaires suivante, qui a été convoquée pour le 28 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013045818/17.

(130055702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013046137/10.

(130056091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Hines Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hadieh Kaviani.

Référence de publication: 2013046138/10.

(130056357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Hennig-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 102.531.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013046147/10.

(130056057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Beaufort Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.413.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 28 mars 2013, que

L'assemblée a pris note du changement d'adresse de Monsieur Jean Ortis, administrateur, qui demeure dorénavant au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem et du changement d'adresse du commissaire aux comptes, INTERNATIONAL STRATEGIC ADVISORY S.à.r.l. dont le siège social est situé au 23, rue Pierre Maisonnet, L-2113 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013045886/18.

(130055659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Verdere Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 153.203.

Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil de Gérance de la société tenue en date du 23 septembre 2010, exécutées en date du 13 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil de Gérance qui s'est tenu en date du 23 septembre 2010, que:

Les parts sociales détenues par SAPERE AUDE TRUST REG., soit 200 parts sociales, seront transférées:

- pour 100 parts sociales à CM5 SAPERE AUDE TRUST REG, société de fiducie, 5, Åulestrasse, 9490 VADUZ, LIECHTENSTEIN, enregistrée au registre du commerce du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.358.773-9
- pour 100 parts sociales à AMS SAPERE AUDE TRUST, société de fiducie, 89 Summit Avenue, NJ07901 SUMMIT, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au registre fiscal des Etats Unis d'Amérique sous le numéro 35-6890435

Cette décision a été exécutée en date du 13 janvier 2011. Tenant compte également de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010 convertissant les 200 parts sociales détenues par SAPERE AUDE TRUST REG, en parts sociales de Classe A, la répartition du capital social après transfert se présente comme suit:

- CMS SAPERE AUDE TRUST REG. 100 parts sociales de Classe A
- AMS SAPERE AUDE TRUST 100 parts sociales de Classe A
- Cristina Stenbeck 25 parts sociales de Classe B
- Andreas Maximilian Stenbeck 25 parts sociales de Classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

M. Holmberg

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2013045825/26.

(130055457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

B&B 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 168.585.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat au jour de la présente, des fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, B&B 96 S.A., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée en date du 20 avril 2012 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.168.585

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED

Monsieur Axel WEND

Directeur régulièrement en fonctions

Référence de publication: 2013044810/16.

(130054899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 163.573.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 mars 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société BEACH S.A.

- Madame Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de ses fonctions avec effet au 28 mars 2013.

- Mme Rossella SPADINI, administrateur de sociétés, née à Novara (Italie), le 8 avril 1956, résidant professionnellement au Gelderlandplein 75 L, NL-1082 LV Amsterdam (Pays-Bas), a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 29 mars 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEACH S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044821/16.

(130054935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg, le 9 avril 2013:

L'Assemblée Générale Annuelle décide:

- Le renouvellement, pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014, du mandat des Administrateurs suivants:

* Mr. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

* Mr. Jan BONROY, Administrateur

* Mr. Thierry VANDEGHINSTE, Administrateur

* Mr. Werner SMETS, Administrateur

* Mr. Marc SALLET, Administrateur

* Mr. Claude PECH, Administrateur

* Mr. Eric FEYEREISEIN, Administrateur

* Mr. Dominique DUBOIS, Administrateur

- Le renouvellement du mandat du nouveau Réviseur d'Entreprises Agréé, BDO Audit S.A., pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Monsieur Jan BONROY, 37, Mierscherstroos, L – 8396 SEPTFONTAINES
- Monsieur Thierry VANDEGHINSTE, 163, rue du Kiem, L – 8030 STRASSEN
- Monsieur Werner SMETS, 163, rue du Kiem, L – 8030 STRASSEN
- Monsieur Marc SALLET, 34, Quay Jean-Charles Rey, 98000 MONACO – Principauté de Monaco
- Monsieur Claude PECH, 20, boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Eric FEYEREISEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Dominique DUBOIS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises Agréé:

BDO Audit S.A., ayant son siège social à L – 1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2013045824/38.

(130055796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Vogel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.124.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société VOGEL INVESTMENTS S.à r.l. en date du 18 février 2013

- La démission de M. Thierry TRIBOULOT de son mandat de gérant a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOGEL INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013045829/14.

(130055494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Salsa Retail Holding Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.311.

En date du 8 mars 2013, Salsa Retail Holding Topco S.à r.l. a transféré 5.890.619 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à Salsa Co-Invest GmbH & Co. K.G., ayant son siège social à Telgte (Allemagne) et inscrite auprès du registre de commerce (Handelsregister des Amstgerichts) à Münster (Allemagne) sous le numéro HRB 13370.

En conséquence du transfert de parts sociales ci-dessus, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:

Associés	Nombre de part sociales ordinaires
Salsa Retail Holding Topco S.à r.l.	535.804.113
Takko Co-Invest GmbH & Co. K.G.	164.634.148
Salsa Co-Invest GmbH & Co. K.G.	5.890.619
Associés	Nombre de part sociales préférentielles
Salsa Retail Holding Topco S.à r.l.	9.629.011.120

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045749/24.

(130055750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

RBS Asset Backed Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.780.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 28 Mars 2013, la décision suivante a été prise:

- Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 28 Mars 2013, la décision suivante a été prise:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Asset Backed Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013045741/14.

(130055612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pollux Finance AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.069.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme Pollux Finance AG, R.C.S. Luxembourg B 137069.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045712/12.

(130055413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Tecuman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 110.070.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TECUMAN S.A.», reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH (Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 mars 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2013. Relation: EAC/2013/4396.

- que la société «TECUMAN S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 070,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 2246 du 30 novembre 2006 et dont les statuts furent modifiés une dernière fois suivant acte notarié dressé le 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 du 28 avril 2009,

se trouve à partir de la date du 27 mars 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 14 septembre 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045805/28.

(130055589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 151.905.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 AVRIL 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013046223/11.

(130056027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Der (konsolidierte) Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Aquarius SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013046381/13.

(130056352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Ayla Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 177.061.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, qui restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Atlan GÖKCE, Agent Immobilier, né le 24 mars 1974 à Hamme (Belgique), demeurant au 160, Chaussée d'Helmet, B-1030 Schaerbeek,

ici représenté par Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 13 février 2013;

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AYLA INVEST S.A.".

Le siège social est établi à Clervaux.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut aussi acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, vendre dans tout le territoire mondial des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut finalement emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut encore ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire à la totalité des trois cent vingt (320) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de vingt-huit virgule un deux cinq pour cent (28,125%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de neuf mille euros (9.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Atlan GÖKCE, Agent Immobilier, né le 24 mars 1974 à Hamme (Belgique), demeurant au 160, Chaussée d'Helmet, B-1030 Schaerbeek;

b) GOKCE INVEST BUSINESS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2A, Route d'Eselborn, L-9706 Clervaux et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.181,

ayant comme représentant permanent Monsieur Atlan GÖKCE;

c) Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, né le 7 avril 1952 à Tinlot (Belgique), avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire: INNOVATRUST S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2A, Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.580.

4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5. Le siège social est fixé au 2A, Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Atlan GÖKCE, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DELREE et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. LAC/2013/7860. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060053/157.

(130074385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Société Industrielle HMM, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.180.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of May.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

152245 Canada Inc, existing under the laws of Canada, having its registered office at 751 Victoria Square, Montreal QC, H2Y 2J3, Canada, and registered at the Trade and Companies Register of Canada under number 210471-7,

here represented by Marion Kraemer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 10 May 2013.

Such power of attorney, after being signed ne varietur by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société anonyme (the Company):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of Société Industrielle HMM qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (hereafter the Securitisation Law).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one director (the Director). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of at least one Class A Director and two Class B Directors who need not be shareholders (the Directors).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time a Class A Director and a Class B Director so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, and where Class A Directors and Class B Directors are appointed, by the joint signatures of at least one Class A Director and one Class B Director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Directors, who will be called managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of September at 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company aims to distribute its distributable profits with a time frame of 5 (five) years of the relevant financial year (a Payment Deadline). Any profits distributable at the end of the relevant financial year, which have not been distributed as dividend to the shareholders at the end of that financial year, shall accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and shall be paid by the Company to the shareholders as a dividend at by the relevant Payment Deadline. Profits will be allocated between the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of Article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole

shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and (ii) the Securitisation Law.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole share capital as follows:

152245 Canada Inc	<u>3,100,000 shares</u>
TOTAL	3,100,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2013.

The first annual general meeting shall be held in the year 2014.

The first Directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately EUR 1.800.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at three (3).

The following are appointed Directors:

a. Arnaud Vial, born on 3 January 1953, in Paris, France, with professional address at 725 ave. Upper Lansdowne, Westmount, Qc H3Y 1J5 Canada, as Class A Director and Chairman of the Board of Directors;

b. Giuseppe Di Modica, Business Unit Director, born on 31 May 1974, in Enna, Italy, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Class B Director; and

c. Hille-Paul Schut, Business Unit Director, born on 29 September 1977, in s-Gravenhage, Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Class B Director.

2. The Directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2018.

3. Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 067 895, is appointed as independent auditor of the Company for a term ending at the annual general meeting to be held in 2014.

4. The registered office of the Company is established at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch,

A COMPARU:

152245 Canada Inc, constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 751 Victoria Square, Montréal QC, H2Y 2J3, Canada, et étant immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Canada sous le numéro 210471-7,

ici représentée par Marion Kraemer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 10 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la Société):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de Société Industrielle HMM étant une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la Loi sur la Titrisation).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d'actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des valeurs mobilières de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus large mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement en question. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés lors de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payées avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnés ainsi que d'autres charges ne peuvent pas être autrement réglés, ils devront être affectés au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit lors de la constitution est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31,000,-) divisé en trois million cent mille (3,100,000) actions d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une action ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les conditions légales applicables.

Titre III. - Administration

Art. 7. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'Administrateur). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle est administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration), composé d'au moins un Administrateur de Catégorie A et deux Administrateurs de Catégorie B qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires (les Administrateurs).

Les Administrateur(s) sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminent leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour un terme ne pouvant dépasser six années, et les Administrateurs ainsi nommés exercent leur mandat jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Les Administrateurs peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée en qualité d'Administrateur de la Société, elle désigne une personne physique qui exerce ses fonctions et agit au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, le Conseil d'Administration ou à défaut, les Administrateurs encore en fonction, se réunissent et nomment un Administrateur au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne doivent pas révéler, même après le terme de leur mandat, d'informations relatives à la Société dont ils ont eu connaissance et dont la révélation pourrait porter préjudice à la Société et à ses intérêts, exception faite lorsqu'une telle révélation est rendue obligatoire par effet des Lois ou des intérêts publics.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B le demandent.

Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux.

Une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne à la réunion, à condition que toutes les décisions approuvées par le Conseil d'Administration lors d'une telle réunion soient reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou lorsqu'ont été nommés des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B, par les signatures conjointes d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, à moins que des décisions particulières concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs Administrateurs, et conférer des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil d'Administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le troisième jeudi du mois de septembre à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société vise à distribuer les bénéfices distribuables dans une période de 5 (cinq) ans à compter de la fin de l'exercice social concerné (le Délai de Paiement). Tout bénéfice distribuable à la fin de l'exercice social concerné qui n'a pas été distribué comme dividende aux actionnaires à la fin de cet exercice social, revient de droit aux actionnaires de la Société et doit être payé par la Société aux actionnaires comme dividende dans le Délai de Paiement. Les bénéfices seront répartis entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'Article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

152245 Canada Inc	3,100,000 actions
TOTAL	3,100,000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Les premiers Administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant précité, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs:

a. Arnaud Vial, né le 3 janvier 1953, à Paris, France, résidant professionnellement à 725 ave. Upper Lansdowne, Westmount, Qc H3Y 1J5 Canada, en qualité d'Administrateur de Catégorie A et de Président du Conseil d'Administration;

b. Giuseppe Di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974, à Enna, Italie, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Catégorie B; et

c. Hille-Paul Schut, Business Unit Director, né le 29 septembre 1977, à s-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Catégorie B.

2. Le mandat des Administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

3. Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 067 895, est nommé réviseur agréé de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue en 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Kraemer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mai 2013. Relation: RED/2013/746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 mai 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013062620/385.

(130077006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**BHL Express SA, Société Anonyme,
(anc. Jos Briers SA).**

Siège social: L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent.

R.C.S. Luxembourg B 159.426.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "JOS BRIERS S.A.", établie et ayant son siège à L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.426, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1169 du 31 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Herman SWANNET, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Guy DELRONGE, indépendant, demeurant à Diepenbeek (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Jozef BRIERS, indépendant, demeurant à Bilzen (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Cessions d'actions.

2. Changement de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Transfert de siège social et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Fixation de l'adresse.

5. Démission du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.
6. Nomination d'un nouveau conseil d'administration, d'un administrateur-délégué et d'un délégué à la gestion journalière.
7. Démission du commissaire aux comptes.
8. Nomination d'un commissaire aux comptes.
9. Fixation de la durée des mandats.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

D'abord,

1. Mieke BRIERS, étudiante, demeurant à B-3740 Bilzen, 112, Holt,
ici représentée par Jozef BRIERS, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 février 2013,

déclare céder ses trois cent trente (330) actions de la société à Guy DELRONGE, indépendant, demeurant à Diepenbeek (Belgique), pour le prix d'un euro (1,- €).

2. Leen BRIERS, étudiante, demeurant à B-3740 Bilzen, 112, Holt,
ici représentée par Jozef BRIERS, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 février 2013,

déclare céder ses trois cent trente (330) actions de la société à Guy DELRONGE, susdit, pour le prix d'un euro (1,- €).

3. Mariette STEEGMANS, employée privée, demeurant à B-3740 Bilzen, 112, Holt,
ici représentée par Jozef BRIERS, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 février 2013,

déclare céder ses trois cent quarante (340) actions de la société à Guy DELRONGE, susdit, pour le prix d'un euro (1,- €).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

A la suite des cessions, la répartition est la suivante:

Guy DELRONGE, susdit, mille actions 1.000.

Ensuite, après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes: Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "BHL Express SA"."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Mondorf-les-Bains à Wiltz, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz."

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué en fonction, à savoir:

- Mieke BRIERS, administrateur.
- Leen BRIERS, administrateur.

- Mariette STEEGMANS, administrateur.
- Jozef BRIERS, administrateur et administrateur-délégué.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration, un administrateur-délégué et un délégué à la gestion journalière, à savoir:

- Guy DELRONGE, indépendant, demeurant à B-3590 Diepenbeek (Belgique), Steenweg 167A, administrateur et administrateur-délégué;
- Luc VAN DER HOEVEN, employé privé, demeurant à B-3150 Wakkerzele (Belgique), Vinkstraat 59, administrateur et délégué à la gestion journalière;
- Alex CLAESEN, employé privé, demeurant à D-49393 Lohne (Allemagne), Gewerbering 4A, administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société MOURA, s.à r.l.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la société BELUX COMP-TAFISC sarl (RC B138.388), avec siège social à L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent.

Huitième résolution

L'assemblée décide que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du délégué à la gestion journalière et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SWANNET, DELRONGE, BRIERS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 9595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040588/106.

(130049991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**Eridano S.A., Société Anonyme,
(anc. Pennyboat S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.764.

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "PENNYBOAT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129764 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1787 du 23 août 2007,

et dont les statuts n'a pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Regina ROCHA-MELANDA, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Pascale GUILLAUME, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en "ERIDANO S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "ERIDANO S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ERIDANO S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA-MELANDA, P. GUILLAUME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013 LAC/2013/3464 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013040712/84.

(130049677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Allseas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040374/10.

(130050047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Campanella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes.

R.C.S. Luxembourg B 153.445.

L'an deux mille treize, le 27 mars, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société responsabilité limitée «Campanella S.à r.l.», (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.445.

L'Assemblée est composée de:

1. Monsieur Salvatore CAMPANELLA, marbrier, né à Luxembourg, le 30 juillet 1982, demeurant à L-5842 Hesperange, Am Weischbaendchen, 2.

2. Monsieur Pietro CAMPANELLA, marbrier, né à Putignano, (Bari), Italie, le 30 août 1956, demeurant à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6.

3. Madame Maria CAMPANELLA, employée, née à Luxembourg, le 15 novembre 1978, demeurant à L-3397 Roeser, rue d'Alzingen, 36.

4. Madame Prudenza ZONA, femme au foyer, née à Turi, (Bari), Italie, le 28 septembre 1957 demeurant à L-5951 Itzig, rue des Arbustes, 6.

Il est constaté:

- que les comparants sub 1) à sub 4) sont les seuls et uniques associés actuels de la Société; et
- que l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur ce qui suit.

Sur ce, et après discussion et délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Salvatore CAMPANELLA, préqualifié, cède par les présentes cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Pietro CAMPANELLA, préqualifié, au prix de 1.250 euros (mille deux cent et cinquante EUR), et

Monsieur Salvatore CAMPANELLA, préqualifié, cède par les présentes vingt-sept (27) parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Prudenza ZONA, préqualifiée, au prix de 675 euros (six cent et soixante-quinze EUR), et

Madame Maria CAMPANELLA, préqualifiée, cède par les présentes vingt-trois (23) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Madame Prudenza ZONA, préqualifiée, au prix de 575 euros (cinq cent et soixante-quinze EUR).

Les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire lesdites sommes, ce dont il consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Salvatore CAMPANELLA, en sa qualité de gérant technique et Madame Maria CAMPANELLA, en sa qualité de gérant, les considèrent comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cédants reconnaissent dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Les parts sociales se répartissent désormais comme suit:

Salvatore CAMPANELLA	123 parts
Maria CAMPANELLA	127 parts
Prudenza ZONA	125 parts
Pietro CAMPANELLA	125 parts
Total	500 parts

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Salvatore CAMPANELLA / Maria CAMPANELLA /
Prudenza ZONA / Pietro CAMPANELLA

Référence de publication: 2013040424/51.

(130050151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Able, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 7B, rue Nic. Schildermans.

R.C.S. Luxembourg B 176.180.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Alain BOUVIN, pensionné, demeurant à B-1120 Bruxelles, 218, rue de Ransbeek.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ABLE».

Art. 2. Le siège est établi à Erpeldange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte ou pour compte de tiers, en qualité d'agent, de représentant ou de commissionnaire:

- le commerce de gros et détail ainsi que l'import-export d'armes, de munitions, d'articles de chasse et tous articles y afférents, de matériel pour les forces de l'ordre et la sécurité, la réparation et la restauration d'armes, le courtage en armement;

- la promotion, la représentation et le commerce sous toutes ses formes de tous articles de sports et de loisirs.

La société a également pour objet l'achat et la vente en gros et au détail de:

- matériel informatique et progiciel,

- électroménager,

- matériel de plomberie et matériaux de construction ainsi que leurs accessoires, sans installation.

La société peut également accepter et exercer un mandat d'administrateur dans toutes sociétés, quel qu'en soit l'objet social.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune.

Art. 6. Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de sa/leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant a déclaré souscrire la totalité des CENT (100) parts sociales.

Ces dernières ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS (1.200.-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1) Il se nomme gérant unique pour une durée - Troisième et dernier feuillet - indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

2) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-9648 Erpeldange, 7B, rue Nic. Schildermans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bouvin, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 26 mars 2013. Relation: MER/2013/646. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040380/101.

(130050042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Roundwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERE IV (N°3) S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.482.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power

Such appearing party is the sole partner of "ERE IV (N° 3) S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175482, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the company's name into "Roundwood S.à r.l.".

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. The Company will have the name "Roundwood S.à r.l.".

Second resolution

The sole partner decides to accept the resignation of Mr Kevin D'ARCY as Manager of the Company and to give it full and complete discharge for the accomplishment of its duties as Manager up the date of this general meeting.

Third resolution

The sole partner decides to appoint as manager for an unlimited period Mrs Maud MARTIN, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ERE IV (N° 3) S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175482, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en «Roundwood S.à r.l.».

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "Roundwood S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Kevin D'ARCY en tant que gérant de la Société et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Madame Maud MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mars 2013. Relation: EAC/2013/3108. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013040500/74.

(130049992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 120.602.

L'an deux mil treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu

1. Monsieur Henri WARNIER, né le 17 novembre 1942 à Chastre Villeroux (Belgique), demeurant professionnellement au 40, Chemin du Grand Sart, B-1325 Chaumont-Gistoux (Belgique),

2. Monsieur Stéphane WARNIER, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 25 mars 1966, demeurant professionnellement au 40, Chemin du Grand Sart, B-1325 Chaumont-Gistoux (Belgique),

tous deux ici représentés par Madame Nathalie Jacquemart, employée privée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 13 mars 2013.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Qu'ils déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «CHESTER & JONES S.à.r.l.», ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 120.602, constituée suivant acte reçu par le Notaire Marc Lecuit en date du 12 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2247 du 1^{er} décembre 2006.

Les statuts ont été modifiés par acte du prédit notaire Lecuit en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 24 mars 2007.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange, au 14, rue Bernard.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2013. Relation: RED/2013/413. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013040455/45.

(130050132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cirse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 160.986.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Cirse S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on May 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1820 dated August 09, 2011, page 87338, registered with the Luxembourg Trade Register under section B 160986, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The meeting is chaired by Annick Braquet, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

57868

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg with effect as at 01 January 2013;
- 2) Subsequent amendment to article 2 of the Articles of Association;

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to transfer the registered office of the company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg to 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with effect as at 01 January 2013.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 2 of the Articles of Association and to give it the following wording:

“Art. 2. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "Cirse S.à r.l.", ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 12 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1820 du 09 août 2011, page 87338, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160986, et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant

les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg avec effet au 01 janvier 2013;

2) Modification afférente de l'article 2 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la société de 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 01 janvier 2013.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Luxembourg.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2013. Relation: LAC/2013/13424. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040428/122.

(130049826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.425,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esh-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of notary Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 379 of 21 February 2006 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 27 November 2012 pursuant to a deed of notary Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 and having a share capital of USD 4,914,733,590 (Lux Holdings), being the holder of 103,499 (one hundred and three thousand four hundred and ninety nine) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 and having a share capital of GBP 498,950.38 (Lux Holdings 6), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 and having a share capital of USD 610,810.85 (Lux Holdings 2), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 and having a share capital of USD 10,794,458 (Lux Holdings 3), being the holder of 37,906 (thirty seven thousand nine hundred and six) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,

5. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 and having a share capital of EUR 212,761,323 (WPP Lux), being the holder of 2 (two) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 and having a share capital of EUR 3,488,782,681 (WPP Beta), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 and having a share capital of USD 3,214,575,100 (WPP Beta 3), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 and having a share capital of USD 3,649,208,050 (WPP Beta 2), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 and having a share capital of GBP 2,041,243,516.45 (Lux Holdings 7), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the

number B 79.018 and having a share capital of USD 5,134,898,550 (WPP Lux Gamma), being the holder of 5 (five) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,

11. Luxembourg Finance Holdings Six C.V., a Dutch limited partnership ("commanditaire vennootschap") with registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, represented by Lux Holdings 6 as general partner to and on behalf of Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

12. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.208 and having a share capital of USD 2,496,371,300 (US Holdings), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

13. WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.490 and having a share capital of USD 90,447,500 (WPP Lux Gamma 5), being the holder of 2 (two) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), and

14. WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.491 and having a share capital of USD 25,000 (WPP Lux Gamma 4), being the holder of 1 (one) share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

(the parties listed under items 1. to 14. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders),

all here represented by Frédéric Pilorget, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxies from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 141,423 (one hundred and forty one thousand four hundred and twenty-three United States Dollars) represented by 141,423 (one hundred and forty one thousand four hundred and twenty-three) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 141,423 (one hundred and forty one thousand four hundred and twenty-three United States Dollars) to an amount of USD 141,425 (one hundred and forty one thousand four hundred and twenty-five United States Dollars), by way of the issuance of 2 (two) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, together with a share premium in an aggregate amount of USD 1,078,388,070 (one billion seventy-eight million three hundred eighty-eight thousand seventy United States Dollars);

3. Subscription to and payment in cash (i) by WPP Luxembourg Gamma S.à r.l. of the share capital increase specified above (see item 2.) by way of a contribution in cash of USD 736,186,538 (seven hundred thirty-six million one hundred eighty-six thousand five hundred thirty-eight United States Dollars) and (ii) by WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. of the share capital increase specified above (see item 2.) by way of a contribution in cash of USD 342,201,534 (three hundred forty-two million two hundred one thousand five hundred thirty-four United States Dollars);

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out in items 2. to 4. above and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 141,423 (one hundred and forty one thousand four hundred and twenty-three United States Dollars), to an amount of USD 141,425 (one hundred and forty one thousand four hundred and twenty-five United States Dollars), by way of the issuance of 2 (two) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, together with a share premium in an aggregate amount of USD 1,078,388,070 (one billion seventy-eight million three hundred eighty-eight thousand seventy United States Dollars).

Third resolution

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:.

Subscription - Payment

WPP Lux Gamma, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) and (ii) fully pay up such new share by way of a contribution in cash of USD 736,186,538 (seven hundred thirty-six million one hundred eighty-six thousand five hundred thirty-eight United States Dollars).

The contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) the amount of USD 1 (one United States Dollar) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the amount of USD 736,186,537 (seven hundred thirty-six million one hundred eighty-six thousand five hundred thirty-seven United States Dollars) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

WPP Lux Gamma 5, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) and (ii) fully pay up such new share by way of a contribution in cash of USD 342,201,534 (three hundred forty-two million two hundred one thousand five hundred thirty-four United States Dollars).

The contribution in cash shall be allocated as follows:

(iii) the amount of USD 1 (one United States Dollar) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(iv) the amount of USD 342,201,533 (three hundred forty-two million two hundred one thousand five hundred thirty-three United States Dollars) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount, i.e. USD 1,078,388,072 (one billion seventy-eight million three hundred eighty-eight thousand seventy-two United States Dollars) on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to issue and hereby issues (i) 1 (one) new share to WPP Lux Gamma and (ii) 1 (one) new share to WPP Lux Gamma 5.

The subscription by WPP Lux Gamma and by WPP Lux Gamma 5 to the newly issued shares shall be effective at the end of this meeting.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	103,499
WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	37,906
WPP Luxembourg S.à r.l.	2
WPP Luxembourg Beta S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	1

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.	6
Luxembourg Finance Holdings 6 C.V.	1
WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l.	3
WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	1
Total number of shares	<u>141,425</u>

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 141,425 (one hundred forty-one thousand four hundred and twenty-five United States Dollars), represented by 141,425 (one hundred forty-one thousand four hundred and twenty-five) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually, under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

The Meeting further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to WPP Lux Gamma and WPP Lux Gamma 5 with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 379 du 21 février 2006 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 et ayant un capital social de 4.914.733.590 USD (Lux Holdings), détenant 103.499 (cent trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune,

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 et ayant un capital social de 498.950,38 GBP (Lux Holdings 6), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 et ayant un capital social de 610.810,85 USD (Lux Holdings 2), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 et ayant un capital social de 10,794,458 USD (Lux Holdings 3), détenant 37.906 (trente-sept mille neuf cent six) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune,

5. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 et ayant un capital social de 212.761.323 EUR (WPP Lux), détenant 2 (deux) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune,

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 et ayant un capital social de 3.488.782.681 EUR (WPP Beta), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 et ayant un capital social de 3.214.575.100 USD (WPP Beta 3), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 et ayant un capital social de 3.649.208.050 USD (WPP Beta 2), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 et ayant un capital social de 2.041.243.516,45 GBP (Lux Holdings 7), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 et ayant un capital social de 5.134.898.550 USD (WPP Lux Gamma), détenant 5 (cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune,

11. Luxembourg Finance Holdings Six CV, une commanditaire vennootschap ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, représentée par son general partner Lux Holdings 6 pour le compte de Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

12. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.208 et ayant un capital social de 2.496.371.300 USD (US Holdings), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

13. WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.490 et ayant un capital social de 90.447.500 USD (WPP Lux Gamma 5), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), et

14. WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108491 et ayant un capital social de 25.000 USD (WPP Lux Gamma 4), détenant 1 (une) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

(les parties listées aux points 1. à 14. ci-dessus sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés),

tous ici représentés par Frédéric Pilorget, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent collectivement la totalité du capital social de la Société s'élevant à 141.423 USD (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 141.423 (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 141.423 USD (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 141.425 USD (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 1.078.388.070 USD (un milliard soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique);

3. Souscription et libération intégrale (i) par WPP Luxembourg Gamma S.à r.l. de l'augmentation de capital social indiqué au point 2 ci-dessus par le bais d'un apport en numéraire de 736.186.538 USD (sept cent trente-six millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) par WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. de l'augmentation de capital social indiqué au point 2 ci-dessus par le bais d'un apport en numéraire de 342,201,534 USD (trois cent quarante-deux millions deux cent un mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique);

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. et au point 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, l'enregistrement des modifications requises par les points 2. à 4. ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 141.423 USD (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 141.425 USD (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 1.078.388.070 USD (un milliard soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Troisième résolution

L'Assemblée approuve la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Souscription - Libération

WPP Lux Gamma, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et de libérer entièrement la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire de 736.186.538 USD (sept cent trente-six millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 736.186.537 USD (sept cent trente-six millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

WPP Lux Gamma 5, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et de libérer entièrement la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire de 342,201,534 USD (trois cent quarante-deux millions deux cent un mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 342,201,533 USD (trois cent quarante-deux millions deux cent un mille cinq cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'apport en numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription, i.e. 1.078.388.072 USD (un milliard soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille soixante-douze dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée décide d'émettre et émet 1 (une) part sociale nouvelle à WPP Lux Gamma et 1 (une) part sociale nouvelle à WPP Lux Gamma 5.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée enregistre que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, composée comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	103,499
WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	37,906
WPP Luxembourg S.à r.l.	2
WPP Luxembourg Beta S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.	6
Luxembourg Finance Holdings 6 C.V.	1
WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.	1
WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l.	3
WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	1
Nombre total de parts sociales	141,425

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 141.425 (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 141.425 (cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles parts sociales de la Société à WPP Lux Gamma et WPP Lux Gamma 5 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication

dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des troisième et quatrième résolutions.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Pilorget, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040347/419.

(130049446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Chaudronnier Ecotub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.170.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit des Seychelles Rubin S.A., établie et ayant son siège social au Suite 3, 1st Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 438, Mahé, SEYCHELLES,

ici valablement représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 mars 2013.

Lequel comparant agissant en sa qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CHAUDRONNIER ECOTUB S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toute activités de chaudronnerie. Elle pourra réaliser toutes les opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation. Dans le cadre de son activité, elle pourra accomplir toutes activités commerciales, financières, mobilière et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00.-EUR), divisé en mille actions (1.000) d'une valeur nominale de trente et un euros (31,00.-EUR) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 4. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 5. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 6. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil peut élire en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

La société sera valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'administrateur unique pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, ou autres moyens électroniques, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Tout membre du conseil d'administration qui participe à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

La société anonyme, Rubin S.A., pré-qualifiée.	1.000
Total: Mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à auteur de 25% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cents cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelée à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Giancarlo Martagni, Chaudronnier, né à Lama Mocogno (Italie), le 25 juin 1949, demeurant au 17, Rue Degas, F-57330 Hettange-Grande.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

La société REVCO ADVISORS S.A., Suite 3, 1st Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 438, Mahé; SEYCHELLES

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
5. Le siège social est fixé au L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2013. LAC/2013/13689. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040454/127.

(130049881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cogesor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 98.607.

L'an deux mil treize, le treize mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COGESOR S.A.», avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors de résidence à Diekirch, en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 22 août 1997, numéro 457, statuts non modifiés à ce jour.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 98.607.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et sous la présidence de Monsieur Philippe MONCOUSIN, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette, qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Diekirch à Wiltz
2. Modification de la date de l'exercice social
3. Démission d'administrateurs et du commissaire aux comptes
4. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes
5. Ratification et prolongation d'un mandat
6. Divers

II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Le 28 janvier 2013 dans le Mémorial C, numéro 200
- Le 28 janvier 2013 dans le Journal, page 08
- Le 11 février 2013 dans le Mémorial C, numéro 326
- Le 11 février 2013 dans le Journal, page 09

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Diekirch à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, et par conséquent l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date l'exercice social de la société et de par ce fait, elle modifie les articles 11 et 12 des statuts.

Par dérogation, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2011, prendra fin le 31 décembre 2012.

Les articles 11 et 12 ont donc la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Troisième résolution

L'assemblée constate la démission de Monsieur Paul MULLER et de la société LUCKY-INVEST HOLDING S.A. de leur poste d'administrateur et celle de Monsieur Guy MULLER de son poste de commissaire aux comptes.

Elle prolonge le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe MONCOUSIN jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2018.

L'assemblée ratifie tous les actes posés par ceux-ci et elle leur accorde décharge pour leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme:

- Madame Isabelle MICHIELS, née à Uccle (B, le 26 mars 1960, demeurant à B-7850 Petit-Enghien, 1, Drève des Hêtres Rouges

et

- Monsieur Michel MONCOUSIN, né à Aye (B), le 14 juillet 1959, demeurant à B-7850 Petit-Enghien, 1, Drève des Hêtres Rouges comme administrateurs de la société.

Elle nomme également la société à responsabilité limitée AP AUDIT, dont le siège social est à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 146.397, commissaire aux comptes.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «COGESOR»

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont ratifiés les actes posés par l'administrateur-délégué Monsieur Philippe MONCOUSIN et prolonge son mandat jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.350.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Moncousin, Bertrand, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 14 mars 2013. Relation: WIL/2013/163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040459/89.

(130049995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Infi Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040572/10.

(130050118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Kirepo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 103.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040596/9.

(130050041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

EXTRAIT

Le mandat de président du conseil d'administration et de délégué à la gestion journalière de Raymond Svider prendra fin avec effet au 1^{er} avril 2013.

David McGlade, administrateur, a été nommé en tant que président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} avril 2013 pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant

les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 (son mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président prenant fin avec effet au 1^{er} avril 2013).

Le conseil d'administration de la Société sera composé au 1^{er} avril 2013 comme suit:

- David McGlade, Président,
- Raymond Svider,
- Justin Bateman,
- Egon Durban,
- Denis Villafranca, et
- Simon Patterson.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et Secrétaire adjoint de Phillip Spector a pris fin avec effet au 17 mars 2013.

Michelle Bryan, Corporate Executive, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée en tant que délégué à la gestion journalière en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique, Directeur Administratif et Secrétaire avec effet au 18 mars 2013 pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire de Simon Van De Weg a été remplacé avec effet au 18 mars 2013 par un mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire Adjoint pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière de la Société au 1^{er} avril 2013 seront les suivants:

- David McGlade, Président Directeur Général,
- Michael McDonnell, Directeur Financier et Directeur Général,
- Michette Bryan, Directeur Général, Responsable Juridique, Directeur Administratif et Secrétaire, et
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013040576/41.

(130050084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

M.D. Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3713 Rumelange, 5, rue Jean Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 82.698.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange en date du 25 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 1229 du 24 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire prénommé, en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 944 du 22 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 82.698, au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2013, enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 15 février 2013, relation: EAC/2013/2195,

- Monsieur Dervis MUHOVIC, employé privé, né à Ivangrad, le 26 juillet 1966, demeurant à L-3741 Rumelange, 11, rue du Parc a cédé ses DIX (10) parts sociales à Monsieur Vahid MUHOVIC, employé privé, né à Pec (Yougoslavie) le 29 mars 1979,

demeurant à L-3741 Rumelange, 13, rue du Parc

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Vahid MUHOVIC, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

- que la démission de Monsieur Dervis MUHOVIC, prénommé, en tant que gérant technique de la société a été acceptée.

- que Monsieur Vahid MUHOVIC, prénommé, exerçant actuellement la fonction de gérant administratif, est nommé pour le futur gérant de la société.

- que la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040632/31.

(130050144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Immo Centre Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 24.378.

L'an deux mil treize, le vingt mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Daniel SCHUSTER, né le 22 mars 1970 à Thionville (France), demeurant à D-66706 Perl, Borgstrasse 87, comme «partie cédante»

2) Monsieur Emile FABER, né le 9 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à L-4914 Bascharage, 14 rue des Champs comme «partie cessionnaire»

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie comparante sub 1) est propriétaire de 250 parts sociales et la partie comparante sub 2) est propriétaire de 750 parts sociales de la société, de sorte qu'elles sont propriétaires de la totalité des 1.000 parts sociales sans désignation de la valeur, représentant vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule trente-cinq euros (24.789,35.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée

IMMO CENTRE PROMOTION S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 114 avenue de la Faïencerie,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 5 juin 1986, publié au Mémorial C numéro 230 du 12 août 1986, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial C numéro 942, du 12 septembre 2003.

Par la suite, la partie comparante sub 1) a déclaré céder l'intégralité de ses deux cent cinquante (250) parts sociales détenues dans ladite société à la partie comparante sub 2) sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

Conditions de la cession

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La partie cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie cédante déclare par les présentes tenir la partie cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie cessionnaire déclare de son côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Paiement

La présente cession de parts se fait moyennant le prix de cession tel que convenu entre parties, le tout en dehors de l'intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittance et décharge quant au paiement du prix dont question.

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur Emile FABER, né le 9 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à L-4914 Bascharage, 14 rue des Champs, en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter au nom de ladite société, la cession des parts intervenue.

Première résolution

En conséquence de la prédite cession de parts, l'associé unique, Monsieur Emile FABER, a décidé de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

version française:

« **Art. 7.** Les mille (1.000) parts sociales sont intégralement souscrits intégralement par Monsieur Emile FABER, né le 9 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à L-4914 Bascharage, 14 rue des Champs.»

version allemande:

« **Art. 7.** Alle tausend (1.000) Anteile sind von Herrn Emile FABER, geboren am 9. März 1944 in Luxemburg, wohnhaft in L-4914 Bascharage, 14 rue des Champs, gezeichnet.»

Certificat d'état civil

Le notaire soussigné atteste et certifie - pour autant que de besoin - l'exactitude des indications d'état civil des parties comparantes d'après leurs cartes d'identité, le tout conformément à la loi du 26 juin 1953.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: E. FABER, K.REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3947. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040569/72.

(130049962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

First Target S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.031.

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRST TARGET S.A., avec siège social à L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.031 (NIN 2000 2220 742),

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 17 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 898 du 19 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1126 du 29 octobre 2003;

- suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence de à Mersch, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 7 janvier 2008;

- suivant acte reçu par le même notaire Marc LECUIT en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2146 du 3 novembre 2009;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 100 du 16 janvier 2013,

au capital social de quarante-huit mille Euros (€ 48.000.-), représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

qui désigne comme scrutateur et l'assemblée choisit comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
2. - Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.
3. - Révocation de la société FIDU-CONCEPT S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.
4. - Nomination de la société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.
5. - Constatation que l'administrateur unique Monsieur Nico HANSEN peut engager la société par sa signature individuelle.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Steinfort à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIRST TARGET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture de prestations de services administratives en relation avec le patrimoine privé ou commercial à l'exclusion de travaux de comptabilité et d'activités régies par la loi relative au secteur financier.

La société a également pour objet la prise participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placements, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et d'autres reconnaissances de dettes.

La société pourra aussi avoir pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement et indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (€ 48.000.-), représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100).

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société FIDU-CONCEPT S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que l'administrateur unique Monsieur Nico HANSEN peut engager la société par sa signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 mars 2013. Relation: ECH/2013/525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040522/203.

(130050044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 avril 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Nicolas ZIMMERMANN, demeurant professionnellement au 7, place de l'Université, CH - 1205 Genève, Suisse.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- MAZARS LUXEMBOURG, société anonyme, 10 A, rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045745/21.

(130055791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.001,65.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.998.

Extrait du contrat de cession de parts de la société en date du 5 avril 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 5 avril 2013, l'associé mentionné ci-dessous a décidé comme suit:

- L'associé SRE Portfolios Luxembourg a transféré 1.480 parts ordinaires d'une valeur de 10,14 GBP chacune à la société SRE Portfolios UK Ltd, Quadrant House, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, Royaume-Uni

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013045785/13.

(130055474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.
